



**MÉFIEZ-VOUS DES
ARNAQUES JURIDIQUE AUX
SERVICES D'IMMIGRATION
ET DES REPRÉSENTANTS
FRAUDULEUX**

N'oubliez pas :

- Seul un avocat agréé ou un représentant accrédité par le ministère de la justice peut déposer une demande en votre nom.
- Seul un avocat agréé ou un représentant accrédité par le ministère de la justice peut déposer une demande en votre nom.

Pour obtenir des informations et des liens vers une aide juridique, vous pouvez appeler la ligne d'assistance juridique à l'immigration du Bureau de la mairie des affaires de l'immigrant (Mayor's Office of Immigrant Affairs, MOIA) au
1-800-354-0365.

